Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260429-2026_5_2-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr Eric LE COUSTER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LE COUSTER Eric, TANGUY Béatrice, LUCAS Jacky, LE NEINDRE Myriam, BLANCHARD Benoît, HAMONOU Julie, CROIZIER Laurence, FEUVRIER Anne, GAUTIER Sébastien, COURTOIS Nicolas, CONAN Marie-Laure, REUZE Erwan, ROY Mylène, GAUTIER Noëllie, STEUNOU Amaury, SALAUN Melvin, LE BLOAS Jean-Jacques, LE COUSTER Béatrice, BRIOU Julien

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Noëlie GAUTIER

Date de la convocation : le 23 avril 2026

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : Création de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

5.2 Délibération n°2026/5-2

M. le Maire rappelle qui suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de renouveler les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), et que :

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :
M. LUCAS Jacky
Mme FEUVRIER Anne
M. LE BLOAS Jean Jacques

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260429-2026_5_2-DE

Sont candidats au poste de suppléant :

M. REUZE Erwan
M. GAUTIER Sébastien
M. BRIOU Julien

Les membres du Conseil Municipal sont invités à voter à bulletin secret pour désigner les membres de la CAO pour la durée du mandat.

Résultat des votes :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants

Après le dépouillement du vote, les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
LUCAS Jacky	REUZE Erwan
FEUVRIER Anne	GAUTIER Sébastien
LE BLOAS Jean Jacques	BRIOU Julien

Fait et délibéré en séance le 29/04/2026

Le secrétaire de séance, Noëllie GAUTIER	Le Maire Éric LE COUSTER

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.